



Rapporteur : M. MARTIN

47224

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE) 2021-2027

Le vendredi 16 décembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PERRIN (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. PAUTREL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h42.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 25 juin 2016 actant le contrat de Rennes Métropole et notamment la validation de la programmation du projet de la piscine de Pacé ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 juin 2017 relative au soutien des opérations de renouvellement urbain (ANRU) ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 22 février 2021, relative au

financement au titre du schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic de Rennes (SDAGT) ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 avril 2021, relative aux mobilités 2025 - volet investissement en maîtrise d'ouvrage propre du plan d'actions ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 septembre 2021, relative à l'engagement du Département sur le volet enseignement supérieur et recherche dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 novembre 2022, relative à la réalisation de la Maison des Femmes ;

Exposé :

Le Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Ecologique (2021-2027) est à la fois le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région pour la Métropole (Etat-Région-Métropole) et le contrat de relance et de transition écologique du territoire métropolitain (Etat-Métropole). Il traite prioritairement des grands projets d'intérêts national et régional déployés sur le territoire de la métropole. Il a été signé le 6 avril 2022 entre l'Etat, la Région Bretagne et Rennes Métropole.

Le Département est invité à être cosignataire du contrat, via un avenant, afin de confirmer ses engagements sur plusieurs projets structurants qu'il soutient ou envisage de soutenir dans le cadre de ses politiques publiques et à participer à la gouvernance de l'accord.

Cette proposition s'inscrit dans la continuité du précédent contrat, dont le Département était également partenaire, et en application de l'Accord Départemental de Relance du 22 avril 2021 entre le Département et l'Etat, qui acte du principe d'une association du Département aux contrats de relance des EPCI en Ille-et-Vilaine.

I - LE CONTENU DU CONTRAT

Le contrat regroupe les projets métropolitains selon 6 axes :

Axe I - Bâtir une éco-métropole post-carbone

Porte sur les actions en matière de biodiversité, de réhabilitation thermique, de plan alimentaire.

Axe II - Engager une nouvelle révolution des transports

Inclut les projets d'infrastructures de transport collectif ou décarboné (métro, TramBus, réseau vélo), de décarbonation de la flotte de transport collectif et de fluidification du trafic favorisant les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo (schéma d'aménagement et de gestion du trafic (SDAGT)).

Axe III - Développer l'économie au service de la création d'emplois pour tous

Traite notamment du soutien au développement de la filière cyber et du site de la Janais, mais aussi le développement de l'économie solidaire.

Axe IV - Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le numérique

Confirme les financements inscrits au contrat de projet Etat-Région sur le territoire métropolitain.

Axe V - Conforter les solidarités entre nos communes et entre les habitants

Comprend en particulier les actions dans le cadre de la politique de la ville et les projets d'équipements publics.

Axe VI - De nouvelles coopérations entre nos territoires

Prévoit notamment le cadre et les moyens pour le contrat de coopération qui lie la Métropole, les EPCI de l'aire urbaine et les agglomérations bretonnes et associe l'Etat, la Région et le Département.

La maquette financière indique une évaluation des projets mentionnés dans le contrat à hauteur de 1,2 milliard d'euros environ. Le Département est principalement concerné sur les projets des axes mobilité, enseignement supérieur et recherche, le renouvellement urbain et les grands équipements. Il peut intervenir également dans le cadre de ses politiques sectorielles pour des projets découlant du contrat sans qu'on puisse à stade valoriser ce financement (biodiversité, milieux aquatiques par exemple).

II - LES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT DU DEPARTEMENT POUR 2021-2027

Le contrat comprend des projets sur lesquels le Département s'est déjà engagé et d'autres qui seront à confirmer dans le cadre du vote du prochain budget primitif. Le détail des actions et les financements proposés sont présentés dans l'annexe 1 du rapport.

Il est proposé de confirmer les engagements suivants du projet d'avenant :

- 23,33 M€ pour les mobilités dont 7,2 M€ pour le réseau TramBus, 10 M€ pour le Réseau Express Vélo et 6,13 M€ pour les investissements et études liées au schéma directeur d'agglomération de la gestion du trafic (SDAGT). Ces projets s'inscrivent dans les orientations de Mobilité 2025 en favorisant les mobilités décarbonées et le report modal mais aussi en prolongeant les infrastructures du Département (voies vélo notamment).

- 13,07 M€ au titre du Contrat de Projet Etat Région 2021-2027 pour le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation.

- 7,30 M€ pour les quartiers de la politique de la ville dont 5,3 M€ pour la rénovation du logement et 2 M€ pour la piscine de Villejean. Cet engagement vient compléter l'engagement du Département sur le programme de renouvellement urbain 2016-2026, en intégrant notamment les projets concernant le quartier de Villejean.

- 2,15 M€ pour l'équipement aquatique de Pacé, inscrit dans le contrat départemental de territoire 2017-2021.

- 300 K€ en investissement pour la réalisation de la Maison des Femmes.

Au total ces engagements pour les projets d'intérêt national et régional sur le territoire métropolitain représentent 46,15 M€ correspondant à 573 M€ d'investissement sur la période 2021-2027.

Décide :

- d'approuver le principe d'un soutien aux projets TramBus et pour la politique de la ville qui seront examinés dans le cadre du budget primitif 2023 ;

- d'approuver le contrat métropolitain de relance et de transition écologique 2021-2027, joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 décembre 2022

ID : AD20220086

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 19 décembre 2022
Pour le Président et par délégation,
La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation
Elodie JARNIGON-GUITTON